



#Bienvenue Ukrainiens

Canada.ca/mesures-immigration-Ukraine

Faire une demande d'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine

Qu'est-ce que l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU)?

L'AVUCU vous permet de venir au Canada et d'y rester jusqu'à trois ans.

- Vous pouvez faire une demande de visa de visiteur sans frais et de permis de travail ouvert.
- Vous pouvez étudier au Canada pendant votre séjour.

Nous essayons de traiter la plupart des demandes d'AVUCU dans un délai de 14 jours, mais cela peut prendre plus longtemps pour les cas complexes (par exemple, les demandes dans lesquelles il manque des documents, les membres de la famille de nationalité différente).

Qui peut présenter une demande?

- Les Ukrainiens
- Les membres de la famille d'Ukrainiens
 - Époux et conjoints de fait
 - Enfants à charge
 - Enfants à charge de l'époux ou du conjoint de fait
 - Enfants à charge d'un enfant à charge d'un Ukrainien

Important : Vous devez présenter une demande distincte pour chaque membre de la famille.

Comment présenter une demande

1. **Présentez votre demande d'AVUCU en ligne.** Il n'y a pas de frais à payer pour présenter une demande. Vous **ne pouvez pas** présenter votre demande en personne à une ambassade du Canada ou à un centre de réception des demandes de visa.
2. Si vous ne pouvez pas présenter votre demande vous-même, un ami ou un membre de votre famille peut vous aider ou le faire à votre place. Vous pouvez également payer un représentant autorisé (consultant en immigration, avocat ou notaire du Québec) pour vous aider ou faire la demande à votre place.
3. Dans votre formulaire de demande en ligne :
 - Si vous voulez travailler au Canada, répondez « oui » à la question vous demandant si vous souhaitez demander un permis de travail ouvert.
 - Indiquez votre **adresse actuelle**, même si elle est temporaire. N'indiquez **pas** votre adresse en Ukraine, à moins que vous ne viviez encore en Ukraine.



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada

Pour présenter une demande pour des enfants **de moins de 18 ans**, vous devez soumettre :

- une copie du certificat de naissance de chaque enfant avec sa demande (si possible);
- une lettre d'autorisation du parent qui ne voyage pas avec l'enfant, ou une preuve que vous avez la garde exclusive de l'enfant (le cas échéant).

Après avoir présenté une demande

4. Il se peut que l'on vous demande de fournir vos données biométriques (empreintes digitales et photo).
- Dans ce cas, vous recevrez une lettre d'instructions pour la collecte des données biométriques par courriel après avoir présenté votre demande. Le courriel contiendra des instructions sur la manière de prendre un rendez-vous.
 - Si vous ne recevez **pas** de lettre d'instructions pour la collecte des données biométriques, vous n'avez pas besoin de fournir vos données biométriques. Nous poursuivrons le traitement de votre demande.

Une fois votre demande approuvée

5. Nous vous enverrons une lettre de décision avec des instructions concernant les prochaines étapes. Ces instructions vous indiqueront :
- comment soumettre votre passeport au centre de réception des demandes de visa le plus proche, afin que nous puissions ajouter une vignette de visa à votre passeport;
 - comment venir au Canada, si nous vous envoyons une lettre précisant que vous remplissez les conditions requises pour obtenir un visa sans vignette et que vous n'avez pas à présenter votre passeport;
 - que faire si vous ne détenez pas de passeport valide.
6. Si vous avez soumis votre passeport à un centre de réception des demandes de visa, celui-ci vous contactera lorsque vous pourrez venir le chercher. Veuillez ne pas vous rendre au centre de réception des demandes de visa avant qu'il ne vous contacte.
7. Une fois que vous aurez reçu votre visa, vous pourrez partir pour le Canada. **Ne voyagez pas avant d'avoir vos documents en votre possession.**

Attention à la fraude! Il n'y a pas de frais à payer pour présenter une demande d'AVUCU. Si quelqu'un vous dit qu'il peut accélérer le traitement de votre demande moyennant des frais ou que vous devez payer pour un rendez-vous aux fins de collecte des données biométriques, ce n'est pas vrai.

Pour en savoir plus sur les mesures d'immigration prises par le Canada pour les personnes touchées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, veuillez consulter la page suivante : [Canada.ca/ukraine-immigration-mesures](https://canada.ca/ukraine-immigration-mesures)



Présenter une demande d'AVUCU

canada.ca/appliquer-avucu



Désigner un représentant

canada.ca/designer-representant



Enfants mineurs voyageant au Canada

canada.ca/enfants-mineurs-voyage



Visas sans vignette

canada.ca/visa-sans-vignette